



- **Mes parents sont dépendants, je dois m'absenter quelques jours. Qui peut prendre mon relais ?**

Des établissements pour personnes âgées proposent des places d'hébergement temporaire, de quelques jours à quelques semaines.

Des professionnels peuvent intervenir au domicile pour des aides aux actes de la vie quotidienne : soins, toilette, transferts, coucher – lever, ménage, repas, courses..., et assurer une présence sécurisante.

La plateforme PASS âge met à votre disposition la liste des établissements et des professionnels. Elle vous conseille dans vos démarches et la constitution de dossiers.